

**REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES MARITIMES
CANTARON**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2209-04

L'an deux mille vingt deux, le trente septembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 8+5
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Michel
CORSINI – Béatrice ROZIER – Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS
– Jean-Marc BLANIC

Absents excusés : Fabienne GALLI – Christian DI MARTINO – Fabrice
FONTAINE – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Signature d'une convention
D'éco-pâturage pour l'entretien des
Espaces paysagers**

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, la commune a mis en place une politique de débroussaillage de certaines parcelles sensibles sur la commune de Cantaron. Une association cantaronnaise « Le cheval et l'âne » va mettre à disposition de la commune un service d'éco-pâturage par les ânes.

Ce service d'éco-pâturage sera facturé à la commune par l'association « Le cheval et l'âne » en fonction de la surface, de l'état et de la situation des terrains à débroussailler.

Pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'éco-pâturage avec cette association, annexée à la délibération pour la bonne réalisation de cette campagne de débroussaillage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** la signature de la convention d'éco-pâturage avec l'association cantaronnaise Le cheval et l'âne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de CANTARON à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 03/10/2022
Qualité : Maire